

<http://www.snetap-fsu.fr/Second-depot-de-preavis-de-greve.html>



# Second dépôt de préavis de grève CFPPA de la Creuse

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 18 novembre 2011

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

le SNETAP-[FSU](#) dépose ce jour un préavis de grève, à la demande des Personnels du [CFPPA](#) de la Creuse, pour le **21 novembre 2011, jour du Conseil d'Administration de l'[EPLEFPA](#)**

Par cette seconde action de protestation en moins d'un mois, nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude grandissante quant à la survie du CFPPA.

En effet au cours du Conseil de Centre du 3 novembre 2011, les personnels ne se sont pas sentis soutenus alors qu'en parallèle les preuves de l'inadéquation entre le directeur du CFPPA et le poste continuent de s'accumuler !

Pour comble, la seule stratégie clairement envisagée à ce Conseil de Centre consiste à mettre en ½uvre une réduction du personnel, le désengagement d'un poste de fonctionnaire en arrêt maladie, la remise en cause du protocole de gestion des personnels, points que les personnels jugent proprement inacceptables. Ces différents éléments sont appuyés par la présentation d'un budget non argumenté.

Par conséquent, ils revendiquent toujours :

La nomination à la direction du CFPPA d'un directeur avec une réelle compétence managériale, une excellente compréhension de ce que peut être un territoire et ses enjeux, une vision stratégique des relations institutionnelles et partenariales.

Nous insistons dans notre précédent dépôt de préavis sur le fait que c'était avec gravité que les Personnels du CFPPA de la Creuse s'étaient engagés dans cette démarche peu courante à deux mois d'une prise de fonction, et qu'en ce sens, le Secrétariat Général du SNETAP-FSU insistait pour que l'Administration la [DGER](#) en passant par ceux de l'autorité académique, et jusqu'au directeur de l'EPLEFPA) prenne la mesure du désarroi grandissant et de la situation déjà très dégradée sur le centre, en vue de prendre au plus tôt les décisions qui s'imposent.

Or, force est de constater que l'Administration n'a assurément pas pris la mesure du problème ici posé, mais aussi de la détermination des agents mobilisés. Il n'y aura pas de retour en arrière... et le positionnement du Directeur de l'[EPL](#) doit être mesuré à l'aune de cet état de fait, car, pour nous, à ce stade, la crédibilité de ce dernier est pleinement engagée. Il est par ailleurs urgent que l'autorité académique soit mandatée par vos services afin que le temps du préavis, dévolu précisément à cet effet, soit utilisé pour rencontrer au plus tôt une délégation, accompagné par le Secrétaire régional du SNETAP-FSU Limousin, et que des décisions claires soient prises et pleinement assumées.

Frédéric Chassagnette  
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU